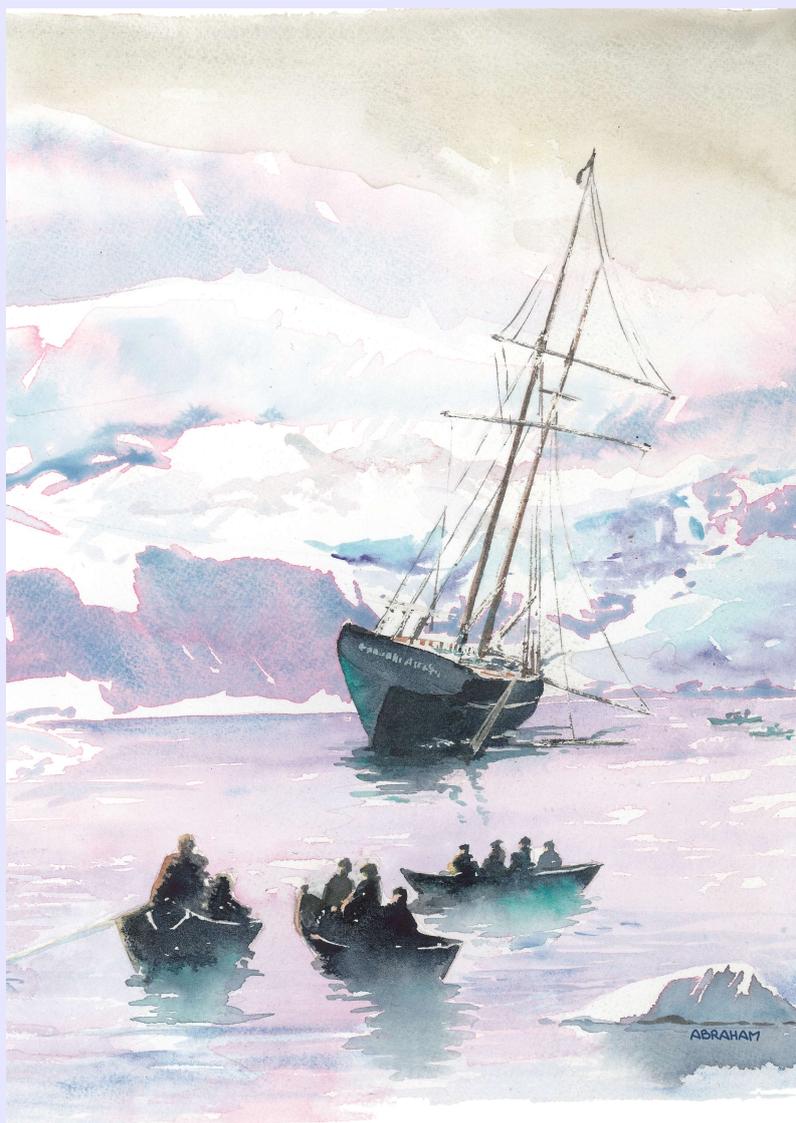




histoire et PATRIMOINE
de Hillion

Bulletin n°13—Septembre 2021



*Naufrage du Brick « Le Vaillant » 1897
Aquarelle de Patrick Abraham*



Organisation

Président : Alain LAFROGNE
Responsable de la
publication: Patrick CHANOT

Comité de: rédaction
François BOULAIRE
Patrick CHANOT
Martine CIOFOLO
André HELLIO
Alain LAFROGNE
Cédric TREHOREL

Le présent bulletin en version
papier est en vente auprès de
l'association au prix de 5 euros

Photo de couverture

*Brick Le Vaillant, aquarelle de Patrick
Abraham*

<http://www.peintreabraham.com/>

Sommaire :»

Page 3 : Editorial

Page 4 : Recherches à Lescobiche

Page 5 : Langueux Mémoire/Prospections archéologiques à Crémur

Page 6 : Le Château de Lescobiche

Page 10 : Bombes sur Hillion le 23 novembre 1941

**Page 12 : La conscription, le service militaire, le conseil de révision
et les conscrits**

Page 16 : Claude Millet, une vie à la mer

Page 18 : Le naufrage du Brick « Le Vaillant »

**Page 20 : L'affaire de l'excommunication du Conseil Municipal en
1922**

**Page 23 : Photo de classe : Ecole maternelle publique du Bourg
1978**

Page 24 : Expo 2021 : Vieux Bistrots de Hillion

Crédits et participations

Danielle LE HOANEN, Serge DUVAL, Dany GUILLAUME, Marie Paule MEHEUT, Danielle BECHENNEC,
Philippe GARREAU, Philippe BIHET, Daniel HAMON, Association Langueux-Mémoire, Jean-Pierre GUERNION

Patrick ABRAHAM pour l'aimable utilisation de son aquarelle qui avait été spécialement créée pour l'ou-
vrage « Doris et Dorissiers » éditions Jean Brito

Nous contacter :

hph.hillion@gmail.com

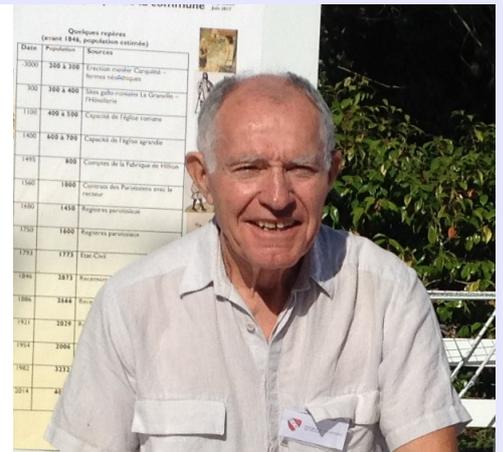
Patrick Chanot 0296322964

Alain Lafrogne 0661875507

Editorial

La crise sanitaire se poursuivant, nous avons maintenu des réunions bimensuelles en visioconférence. Le côté positif de cette pratique a été de permettre à des adhérents ne résidant pas à Hillion de participer à nos échanges qui ont toujours été fructueux. Parallèlement nous avons poursuivi nos recherches dans différents domaines dont vous trouverez ci-joint quelques exemples. Nous avons également réalisé quelques sorties sur terrain pour rechercher les traces du passé de Hillion.

Les recherches sur le site du château de Lescobiche (appelé Cobiche sur le Plan terrier de 1785, Cabiche par la suite), ont permis de retrouver la trace physique de son emplacement et la réalisation de plans topographiques. La dernière sortie sur le Tertre de Crémur a été la source d'observations sur ce qui pourrait être une ancienne pêcherie dans l'embouchure du Gouessant.



Au sommaire de ce bulletin vous trouverez :

L'histoire du château de Lescobiche, qui nous entraîne au XIV^e siècle, dans la guerre de succession de Bretagne.

Le bombardement par un avion anglais, sans doute par erreur, du bourg de Hillion pendant la seconde guerre mondiale en novembre 1941 occasionna des dégâts importants au presbytère et à l'Hôtel Saint Nicolas où on dénombra trois blessés légers.

Le service militaire et encore plus le conseil de révision ont marqué des générations de jeunes hommes. Un article rappelle l'histoire du service militaire, depuis son institution pendant la Révolution jusqu'à sa suppression à la fin du XX^e siècle. La journée du conseil de révision et la journée des conscrits restent des moments inoubliables pour les hommes.

Deux épisodes qui nous rappellent que Hillion était une terre de marins, de terre-neuvas. La brillante carrière de Claude Millet, maître canonier, qui participa aux campagnes coloniales de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Le récit dramatique du naufrage du brick-goélette « Le Vaillant », avec à son bord trois Hillionnais qui seront portés disparus.

Un dernier article relate la querelle entre le maire et sa majorité municipale d'une part et l'opposition et le milieu catholique d'autre part, concernant la vente de l'ancienne école. Pour ce conflit, le recteur menace le maire d'excommunication. En 1922, les blessures et les rancunes autour de la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 sont toujours présentes.

Début juin avec l'allègement du confinement, l'exposition sur « les vieux bistrots » de Hillion, annulée en 2020, a pu se dérouler en respectant les mesures sanitaires. Les visiteurs se sont pressés nombreux, heureux de raviver leurs souvenirs sur les bistrots, ces lieux de discussions, de convivialité, d'amitié, de qu'en-dira-t-on, aussi, du temps où les réseaux sociaux n'existaient pas.

HPH continue ses recherches, avec vos témoignages, «la mémoire est un trésor à partager ».

André Hellio

Recherches à Lescobiche

Le site du château de Lescobiche attesté par le Plan Terrier de 1787 n'avait jamais fait l'objet d'investigations. L'article présenté dans ce bulletin fait le point sur ce que nous pouvons connaître à partir des documents écrits, dessinés et historiques. L'observation minutieuse du site était indispensable pour approfondir cet aspect du passé médiéval de Hillion.

Une première reconnaissance a été effectuée par plusieurs adhérents le 5 février 2021. Elle a permis d'observer une plateforme de forme assez régulière, bordée au sud et à l'ouest par deux profonds fossés, très anciens aux dires des adhérents ayant fréquenté les lieux depuis leur enfance.



La présence d'arbres de haute tige ne permettant pas d'observer le site par les photographies aériennes classiques, décision a été prise de profiter de la période hivernale et de l'absence de feuillage pour prendre des photos par drone. Nous avons sollicité un pilote professionnel. Mais auparavant il était nécessaire de dégager les grands fossés envahis par une végétation exubérante. Ce travail préliminaire a été réalisé par quatre adhérents le 27 février : en quelques heures, à coups de serpes, de faucilles et de tronçonneuse les deux fossés ont été dégagés.

Les prises de vues par drone pouvaient alors être faites. Hélas, dès les premières photos, la visualisation sur console faisait apparaître l'impossibilité de voir le terrain de la plateforme, la ramure des arbres provoquant l'effet filet : du sol, en observant le ciel tout était clair, mais la vue zénithale engendrait un maillage des branches ne permettant pas de voir le sol. Nous avons dû multiplier les photos sous des angles divers, notamment en périphérie, ce qui nous a permis de cerner de façon satisfaisante les contours de la plateforme dont la forme trapézoïdale a été mise en évidence.



Il restait à mieux connaître le relief. Des travaux topographiques préliminaires ont été réalisés par une équipe d'adhérents, grâce au matériel de Philippe Garreau : niveau à laser tournant et mire appropriée, mètre laser,...etc. Ces relevés ont permis de dessiner deux profils selon des axes sensiblement Sud-Nord et Ouest-Est. L'article ci-après fait la brève synthèse des résultats obtenus par ces investigations de terrain complétant les autres sources relatives à ce château médiéval.

Langueux Mémoire

L'association HPH fait des émules dans le canton. Langueux a créé au mois de mars sa propre association dont les buts sont similaires à la nôtre.

Langueux

L'association Langueux mémoire est née



Le bureau de la nouvelle association, Langueux mémoire.

(Photo: DR)

Le 4 février, a eu lieu l'assemblée générale constitutive de l'association Langueux mémoire.

Cette association est née de la volonté d'un groupe d'habitants, souhaitant travailler sur l'histoire ancienne et contemporaine de la commune : population, patrimoine, toponymie et généalogie.

La finalité sera de restituer des travaux, sous forme de publications ou de manifestations, telles que des expositions.

L'assemblée générale a permis d'attirer des statuts, qui seront pro-

chainement déposés à la préfecture.

Le conseil d'administration a également élu les membres du bureau de l'association. Parmi eux, figure l'ancien maire, Michel Lesage. Il sera vice-président.

Le bureau est composé de Jean-Pierre Morin, président ; Michel Lesage et Michel Etesse, vice-présidents ; Marie-Claire Allouis, secrétaire ; et Pascal Lorant, trésorier.

Renseignements, Jean-Pierre Morin, tél. 06 06 47 53 24.

Une première réunion entre les deux associations s'est tenue à Langueux pour définir les champs d'application et l'entraide future des deux groupes.



Michel Lesage et Jean-Pierre Morin pour Langueux Mémoire, et Alain Lafrogne et Patrick Chanot pour HPH

André Hellio, membre du Conseil d'administration d'HPH a adhéré à Langueux Mémoire, individuellement, et a commencé à travailler avec eux sur les mêmes thèmes où il excelle avec nous, généalogie et toponymie.

Chaque association a décidé d'adhérer mutuellement à l'autre pour se tenir au courant des travaux entrepris.

Nous souhaitons beaucoup de succès à Langueux Mémoire.

Prospections archéologiques à Crémur

Lors de la sortie archéologique de Crémur réalisée le 29 mai, l'observation d'un ancien chemin situé à l'Est de la colline et d'un pierrier situé au sommet de cette colline n'a rien apporté.

Philippe Bihet nous avait signalé un ensemble de pierres dans le lit du Gouessant, presque à l'embouchure, qui l'intriguait. Nous avons constaté que ces pierres constituent le socle d'un massif clairement identifié, bordé par des alignements de pierres assez grosses soigneusement ajustées comportant une face plane oblique. La largeur selon une parallèle au lit est d'environ 5 mètres, la longueur selon un axe perpendiculaire est estimée à environ 10 mètres (dimensions à préciser). L'intérieur du massif se compose de pierres de tailles plus petites. L'action des marées et du courant du Gouessant a entraîné la dispersion des pierres de parement et de remplissage à proximité. Selon une carte (1) établie à partir de documents anciens, il existait à l'embouchure du Gouessant le « Port aux moines » et le « Pont aux moines ». Ce port était probablement un port d'échouage abrité derrière le môle naturel de la chapelle Saint Maurice en Morieux. Cette carte fait également mention de « pêcheries de la goulle de mer » à l'embouchure, qui n'apparaissent pas sur le plan terrier. Ce massif inaccessible par un sentier était-il une pêcherie ? Est-il très ancien ? Des recherches en perspective !



(1) Mémoires 2003 des Amis de Lamballe et du Penthièvre - N°31

Le château de Lescobiche

L'existence d'un ancien château médiéval situé près du bourg de Saint René est attestée par plusieurs sources. La première est la mention faite sur le Plan terrier de 1787 des « ruines du château de Cobiche référées en 1673 » sur une parcelle dénommée « Le châtel ».



Plan terrier du Penthièvre 1785

Les autres sources sont écrites. Le premier document connu est un très ancien document d'affermage¹ : « De la ferme des terres et heritaiges sis pres Saint Renan (...) pres le chasteau de Lescobiche, joignant d'un et aultre coste au chemin par ou l'en voit (va) de Saint Renan au bourc de Hillion. ». Après description d'autres parcelles, le document s'achève par les noms des fermiers : « terres avoint este baillees par Perrot Cousmon ; Johan Urvoay ; Johan Morin et a Thomas de la Vigne, pour 9 ans qui ont commence au 15ème jour de septembre 1409 ». Le château de Lescobiche existe donc à cette date.

Le 18 août 1428 Olive de Largentais fournit² à la seigneurie de Lamballe les informations du rachat des biens de son mari Thomas de La Villéon décédé. La parcelle est ainsi évoquée : « Item, une aultre piece de terre appelée le chasteau de Lescobiche, joignant d'un coste au chemin ferre et eschenante d'un chieff sur la dicte riviere .. ». Le 25 octobre 1440 Jean de la Villéon fournit également un minu³ pour le rachat de Jeanne de la Villéon décédée ; cet acte concerne ces mêmes biens dont ladite pièce de terre citée ainsi : « Item, une piece de terre appelée le chastel de la Cobiche, contenant demi journal ou environ, joignant d'un coste au chemin ferre, prisee trois quars froment ». On note qu'en quelques années le nom du château change de « Lescobiche » en « la Cobiche ».

Apparemment il n'existe plus de traces de ce château. Était-ce vraiment un château ou une place forte ? Les plans terriers sont généralement d'une grande précision, mais comme il n'est fait mention que de ruines référées un siècle

plus tôt, la représentation du plan est-elle ou non symbolique ? Ce château a été suffisamment important pour qu'il soit mentionné sur le plan bien que ses ruines aient disparu depuis plus de cent ans. Peut-être existait-il encore en 1787 quelques soubassements que l'on ne pouvait appeler ruines ? Ce château a donc été détruit entre 1409 et 1428.

Pour essayer de comprendre ce qu'il était, il est nécessaire d'utiliser une approche multi-critères : sources documentaires (documents cités ci-avant et sources historiques), observations de terrain, photographies aériennes, topographie, analyse comparative avec des ouvrages médiévaux du même type, analyse fonctionnelle de sa conception.

Source documentaire : le rôle de Hillion pendant la guerre de succession de Bretagne (1341-1365)

Le contexte historique est la guerre de succession de Bretagne qui oppose de 1341 à 1365 Jeanne de Penthièvre à Jean de Montfort et la période qui suit qui s'achève par une reprise de la guerre à l'issue de laquelle les Penthièvre sont déchus de leurs possessions.

Le duc de Bretagne Jean III meurt en 1341, sans descendance.



Gisants des Ducs Jean II et Jean III

Le comte Jean de Montfort son demi-frère estime en être l'héritier légitime. Charles de Blois, neveu du roi de France et époux de Jeanne de Penthièvre, fille du frère du duc Jean III, revendique la couronne ducal en vertu de la Coutume de

Bretagne. Jean de Montfort « n'eut pas plustost appris la mort de son frère, qu'il se rendit à Nantes & y fut reconnu pour duc de Bretagne par ceux de la ville et des environs »⁴. Il entreprend immédiatement de convaincre les barons et seigneurs de Bretagne en se rendant dans les principales villes avec une armée, se faisant reconnaître par la force ou de bon gré comme duc. Tour à tour se rallient Brest, Quimper, Vannes, Hennebont, Pontivy, Saint Briec, Dinan et autres villes. Rennes finit par se soumettre. Se sentant menacé par la France, Jean s'embarque pour un bref voyage en Angleterre afin de solliciter l'appui du roi Edouard III qui, ravi, le lui donne.

De son côté Charles de Blois ne reste pas inactif et demande l'arbitrage du roi de France dont le duc de Bretagne est pair. Il décide en faveur de son neveu. Charles de Blois rassemble une grande armée avec l'aide de ducs de différentes régions de France, d'aventuriers génois et espagnols et le soutien de quelques seigneurs bretons comme

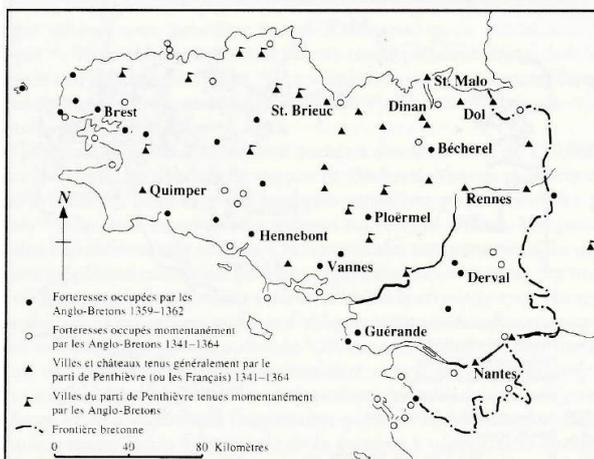
le vicomte de Rohan. Cette armée commence la conquête de la Bretagne par Nantes où Jean de Montfort est arrêté fin 1341. Sa femme est alors à Rennes et se heurte à certaines défections du camp de Montfort. Elle fait appel au roi d'Angleterre. Une armée de secours anglaise vient délivrer la comtesse assiégée dans Hennebont en 1342 par l'armée de Charles de Blois.



Siège d'Hennebont

C'est le début d'une longue et terrible guerre qui va durer jusqu'en 1364, au cours de laquelle les deux parties assiègent des châteaux et des villes, les conquièrent puis parfois les perdent, c'est une guerre d'embuscades, d'escarmouches, au cours de laquelle des troupes sèment la terreur parmi la population, rançonnant et pillant. On observe des périodes de trêves très relatives, plus ou moins respectées. La guerre s'enlise, il n'y a jamais de bataille décisive, chacun des deux camps étant privé tour à tour, pendant une période plus ou moins longue, de son chef : Jean de Montfort est prisonnier des Français entre 1341 et 1345, Charles de Blois est capturé par les Anglais en 1347 et transféré en Angleterre pendant neuf ans.

Les Anglais s'installent dans les places fortes déjà sous le contrôle de Jean de Montfort et dans d'autres lieux qu'ils conquièrent. En 1361 ils possèdent 25 châtelainies importantes, sans compter des châteaux et places fortes dispersées sur tout le territoire. Les garnisons sont sous le commandement de capitaines d'une certaine importance comme Giles de Wingeworth à Bécherel. Côté français, les places fortes sont également commandées par des capitaines de renom comme le sire de Beaumanoir à Josselin.



Répartition des forces rivales (source Mickaël Jones)

Entre la Rance et Saint Briec, le parti de Penthièvre (Charles de Blois) détient les châtelainies de Lamballe, Moncontour et Broons, et nombre d'autres places fortes, dont la ville de Saint Briec. Le parti anglo-breton ne contrôle que Bécherel, Châteauneuf de la Rance, Hillion et, plus au sud, Ploërmel.

Dans cette guerre de guérilla les garnisons doivent être suffisamment importantes pour résister aux multiples attaques du camp adverse. Dans un environnement dominé par le parti de Penthièvre, le rôle de Hillion est probablement important car c'est la seule « forteresse » (pour reprendre l'expression de Mickaël Jones⁵) tenue par les Anglais à l'ouest de Bécherel. Ce choix paraît surprenant et laisse perplexe. Il existe des châteaux et places fortes importants dans le Penthièvre qui auraient pu être conquis par les anglo-bretons pour marquer leur territoire, comme le château de la Hunaudaye appartenant à Olivier Tournemine, fidèle vassal de Jeanne de Penthièvre.



Combat des Trente

Les capitaines qui dirigent les places fortes anglaises ne sont pas payés par le roi d'Angleterre. Chacun est libre de trouver les moyens financiers de subvenir aux charges de sa garnison en pressurant la population locale. C'est souvent le système de « rançons » qui est utilisé, permettant également d'alimenter le pouvoir des Montfort et de verser des redevances importantes au roi d'Angleterre.

Celui-ci a besoin de fonds pour la guerre qu'il mène contre la France (Guerre de Cent Ans). Au cours des années 1350, les paroisses sont mises à mal par la « guerre des rançons » qui consiste à prélever des produits agricoles, du bétail, mais aussi des matières premières pour l'entretien des châteaux et des corvées diverses. Chaque paroisse est tenue de fournir ce qui est exigé, en nature ou en espèces, aux percepteurs locaux, biens qu'ils transfèrent aux châteaux. Les paroisses très appauvries par la guerre et par ces rançons ont souvent de la peine à s'exécuter, certaines entrent en rébellion et les rançons sont récupérées par la force.

Entre Hillion et Bécherel on note des dizaines de paroisses ainsi asservies, et Hillion, comme beaucoup d'autres, est très appauvrie. Dans cette guerre des rançons, le rôle de la

garnison de Hillion est donc important en appui de Bécherel et de Ploërmel. Selon Dom Morice⁶, en 1355 on dénombre en Bretagne 18 capitaines anglais, dont Guyon de Kermalkeyn capitaine de Hillion. Il faut noter qu'il est souvent difficile de différencier les Bretons des Anglais, les noms de certains de ces derniers (comme Roger David, Gautier Huet...) reflétant encore la conquête de l'Angleterre trois siècles plus tôt.

Si l'on n'a pas de documents précis sur la garnison anglaise de Hillion (hormis le nom de son capitaine), l'examen des sources utilisées par Mickaël Jones montre sans ambiguïté l'importance de Hillion dans le parti de Jean de Montfort. Ce qui implique une troupe relativement nombreuse (probablement quelques dizaines de chevaliers et d'hommes d'armes) et par conséquent des éléments fortifiés la mettant à l'abri d'attaques par le parti de Penthièvre géographiquement prépondérant dans la région.



Armée française XVe siècle

Au XIVe siècle, les actuels châteaux de Hillion n'existaient pas. Deux bâtiments ont pu remplir cette fonction défensive pour accueillir la garnison. Le premier est l'église Saint Jean-Baptiste qui, au XVe siècle, est toujours l'église romane primitive de type normand avec tour. C'est une église forteresse ayant très peu d'ouvertures, très étroites, situées en hauteur. Sa tour permet le guet vers la mer et la ville de Saint Briec aux mains du parti de Charles de Blois. Le second est le château de Lescobiche situé à l'autre extrémité de la paroisse. Ces deux lieux fortifiés sont complémentaires, le second ayant probablement plus d'intérêt pour une garnison.

La guerre de succession s'achève par la mort de Charles de Blois lors de la bataille d'Auray en 1364. Pour éviter la prolongation de la guerre que le peuple refuse, par le traité de Guérande de 1365, Jean de Montfort accepte de ne pas jouir de tous ses droits et accorde à Jeanne de Penthièvre de garder le comté de Penthièvre. En 1420, les Penthièvre n'ayant toujours pas renoncé à la couronne ducale kidnappent le duc. Une armée conduite par la duchesse fait le siège de Lamballe qui est prise en mars 1420. « On ne laissa pas de faire la guerre en Bretagne, avec assez de succès, pour faire repentir les Penthièvre de leur trahison. On ne craignit pas même de les irriter par la destruction de leurs places. Lamballe, qui leur était si cher, fut entièrement démoli par Fouquet Renaud, Jugon,

La Roche-Derien, Chasteau-lin, & quelques autres places fortes furent prises après Guingamp. Le chasteau de Broon fut ensuite assiégé (...).La duchesse ordonna de faire démolir la place (...)⁷



Sceau de Jean IV

Si l'on ne dispose pas de document

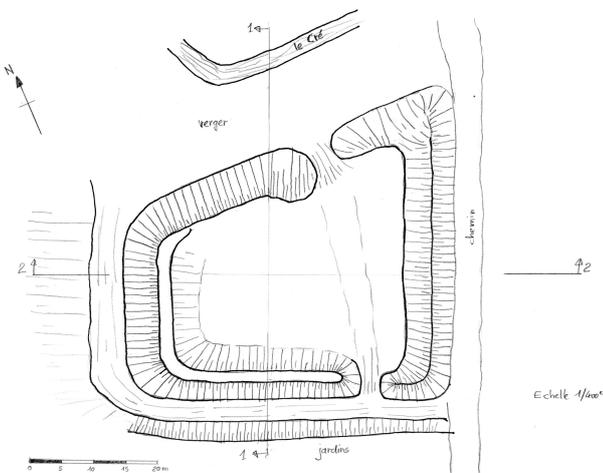
concernant la date de la destruction du château de Lescobiche, la destruction des places fortes des Penthièvre permet d'émettre l'hypothèse d'une destruction en 1420.

Le choix d'une place forte à Lescobiche

L'implantation d'un château fort obéit à plusieurs critères. Il peut être le siège d'une seigneurie mais aussi constituer un élément de défense en limite d'un territoire, et effectuer la surveillance de mouvements de population, de marchands, de troupes sur des voies fréquentées. Le château fort peut aussi avoir un rôle économique par prélèvement de taxes sur les marchandises circulant sur les voies principales passant à proximité. Il est nécessaire qu'il soit sécurisé soit par un relief très marqué (promontoire), soit par un système hydraulique permettant d'inonder des douves lorsque le relief est plat.

Le site du château de Lescobiche répond à ces critères : il est implanté à proximité de plusieurs voies : une ancienne voie gallo-romaine encore très fréquentée semble-t-il au Moyen-âge, la route allant du bourg de Hillion à Lamballe, et la route directe reliant le bourg à Lamballe qui passe un peu plus loin, mais à portée de vue. Le proche ruisseau du Cré et les zones humides, voire marécageuses, permettaient la protection du château sur une partie.

Actuellement le site se présente comme un lieu très boisé avec des arbres de haute tige dont le houppier ne permet pas une vue aérienne. HPH a sollicité un pilote de drone professionnel pour des prises de vues aériennes en profitant de l'absence de feuilles sur les arbres. On observe la présence d'une « plateforme » ceinturée par deux très larges fossés au sud et à l'ouest. Globalement, de longue date, il semble qu'il n'y a pas eu de grands mouvements de terre.



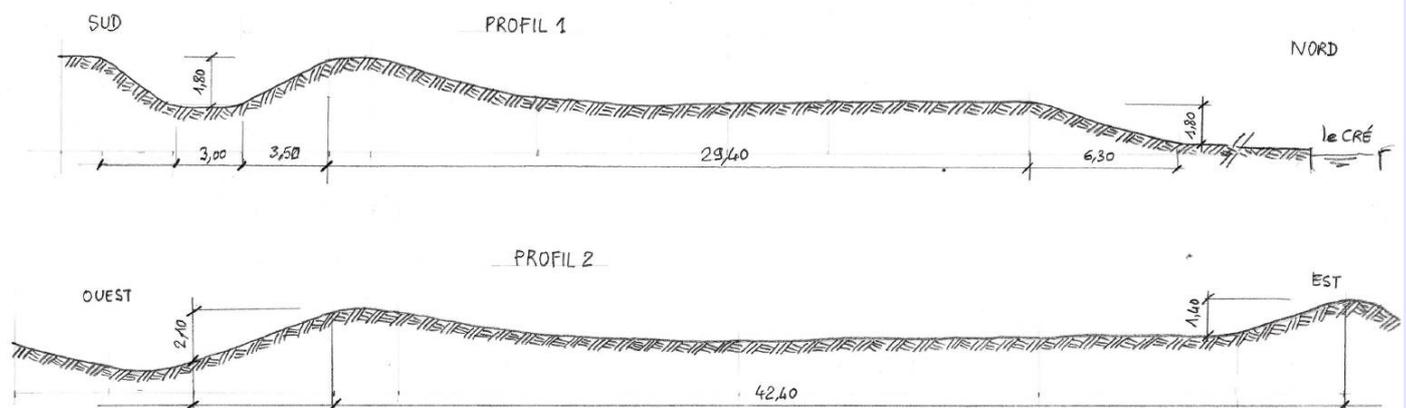
Vue en plan

Cette plateforme est de forme trapézoïdale. Deux profils topographiques préliminaires ont été réalisés par les adhérents.

Le site du château de Lescobiche ne présente pas de motte de type castrale, mais si une telle motte a existé elle a pu être arasée en partie pour accueillir une garnison. Si l'on se réfère au Plan Terrier, il y avait probablement un donjon en pierre. Il y avait certainement une clôture, en bois ou en pierre, et pour répondre aux différents besoins de la garnison divers bâtiments servant de logements, d'écuries, de communs. Il est impossible d'en dire plus.

La destruction du château, probablement en 1420, a été totale, à l'instar du château et des murailles de Lamballe et autres places fortes. Selon la tradition, le manoir des Vergers situé à proximité aurait été construit au début du XVI^e siècle avec les pierres du château de Lescobiche.

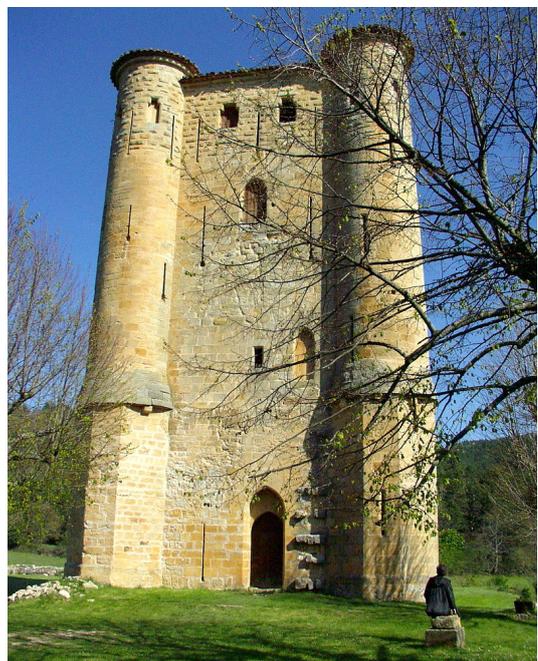
A.L



Profils

Sources

- 1: (A.D.22, I E-79, compte 1411-1412, f°25)
- 2 : (A.D.22, I E-253, pièce parchemin)
- 3 : (A.D.22, I E -253 , pièce parchemin)
- 4 :« Histoire de Bretagne » par Dom Gui-Alexis Lobineau (1707) – Livre neuvième page 311 – sources Jehan Froissart
- 5: « La Bretagne ducale – Jean IV de Montfort (1364-1399) entre la France et l'Angleterre » par Mickaël Jones - PUR – nouvelle édition de 1998
- 6: « Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne » - Dom Morice – 1742/1746 - Gallica
- 7: « Histoire de Bretagne » par Dom Gui-Alexis Lobineau (1707) – Livre quinzième page 547



Par analogie avec le plan terrier, le donjon pourrait avoir ressemblé à celui du château d'Arques

Bombes sur Hillion le 23 novembre 1941

Le 23 novembre 1941, un dimanche soir, vers 20h45, en pleine occupation allemande, quatre bombes furent lâchées sur le bourg d'HILLION par un avion anglais.

C'est seulement le lendemain matin, lundi, que nous avons su qu'un avion s'était délesté de ses bombes sur le bourg d'Hillion sans savoir s'il s'agissait d'un allemand ou d'un anglais. La première bombe tomba sur la route devant le café Hardoin-Méchineau tenu par les époux Delanoë, aujourd'hui la «Vieille Auberge» rue Birlange, creusant un énorme cratère profond de quelques mètres. Le lendemain matin, il faisait encore nuit quand Joseph Déron qui allait sonner l'angélus du matin tomba dedans. Après avoir appelé au secours, il fut récupéré de justesse à l'aide de cordes car de l'eau et de la terre glaiseuse lui enserraient déjà le bas des jambes. Je vis le cratère de la bombe quelques heures après, accompagnant Louis de la Croix qui se rendait à la foire d'Yffiniac (Fête des Chocards). L'angélus ne fut pas sonné ce matin-là !

La deuxième bombe tomba sur la partie arrière du vieil Hôtel Saint Nicolas le détruisant en grande partie hormis la façade qui resta debout. L'établissement, restaurant épicerie, put continuer à fonctionner en s'installant provisoirement dans une maison face à la mairie actuelle.



Hillion en 1938

L'Hôtel Saint Nicolas fut reconstruit après la libération en 1945, au titre des «dommages de guerre» .

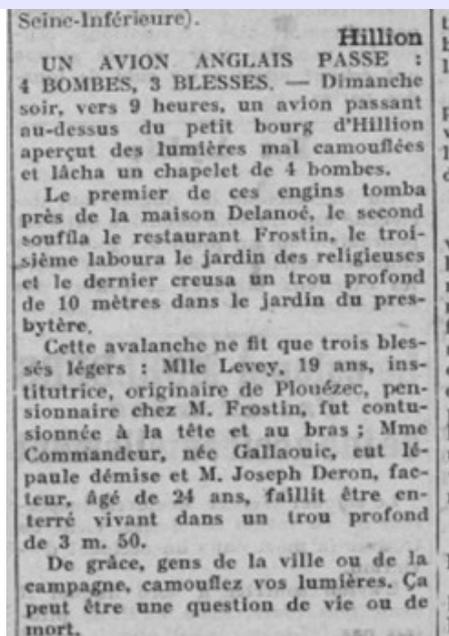
Deux autres projectiles atterrirent dans les jardins des sœurs et du presbytère.

Dans ce dernier il ne fit qu'un trou

d'environ un mètre cinquante de diamètre en forme de puits très profond. Ayant trouvé de la terre molle, la bombe n'explosa pas en surface. Ce trou resta quelque temps entouré par quelques piquets avec du fil de fer puis fut recouvert de planches et plus tard entièrement bouché. Heureusement l'église ne fut pas touchée.

Un article paru dans le «Moniteur» relate cet événement qui fit selon lui trois blessés légers: Melle Levey, 19 ans, institutrice, originaire de Plouézec, pensionnaire chez Monsieur Frostin, contusionnée à la tête et au bras; Mme Commandeur, née Gallaouic qui eut l'épaule démise et enfin Joseph Déron qui s'en tira avec quelques douleurs.

Colette, fille de Jean Frostin, âgée de 10 ans, également blessée au genou, précise que l'employée, Mme Commandeur, fut blessée à la hanche, elle claudiquera toute sa vie. L'institutrice qui travaillait à sa table, dans la chambre située à l'étage, violemment projetée sur son lit, reçut un morceau de faïence à la tête qui lui laissa des séquelles.

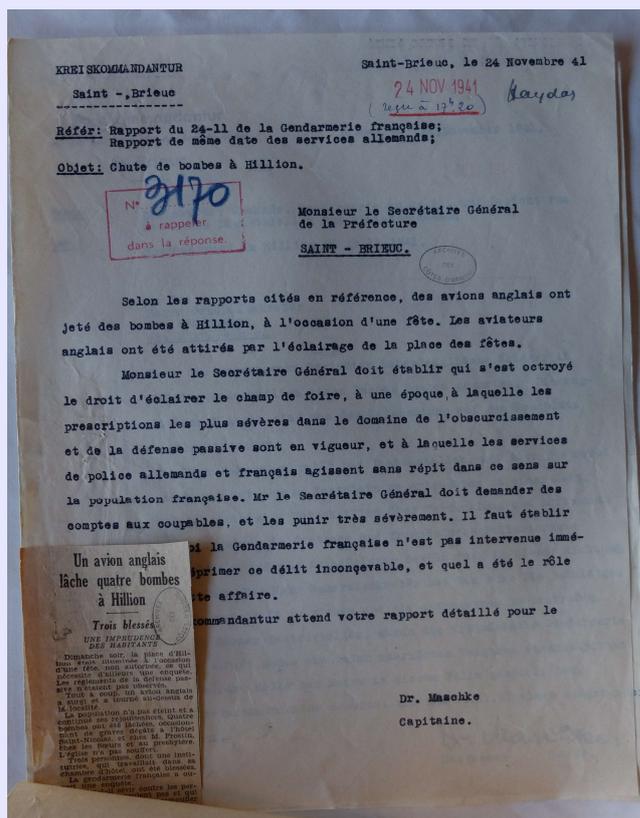


« Le moniteur, 25/11/1941 »

Il y eut une longue interrogation sur ce bombardement du bourg d'Hillion. Qu'un avion anglais puisse venir bombarder le territoire occupé par l'armée allemande n'était pas très glorieux pour elle après son échec dans la bataille d'Angleterre. Les autorités allemandes rejetèrent la faute sur le Préfet qui selon elles manquait d'autorité pour faire respecter le black-out. On sait bien que les Allemands tenaient à une stricte application de cette obligation afin ne pas constituer des repères faciles pour les avions alliés opérant de nuit.

Ils invoquèrent le fait que de la lumière avait filtré depuis la place d'Hillion et plus extraordinairement d'Yffiniac où se tenait une foire avec manèges. La Préfecture protesta en indiquant qu'une enquête de gendarmerie n'avait rien révélé de tel. A 21h fin novembre, il serait étonnant qu'il y eut beaucoup d'activité humaine à ce moment-là. Cependant la conclusion qu'ils en tirèrent du point de vue stratégique devait être tout autre et resta dans le secret de leur Etat-Major.

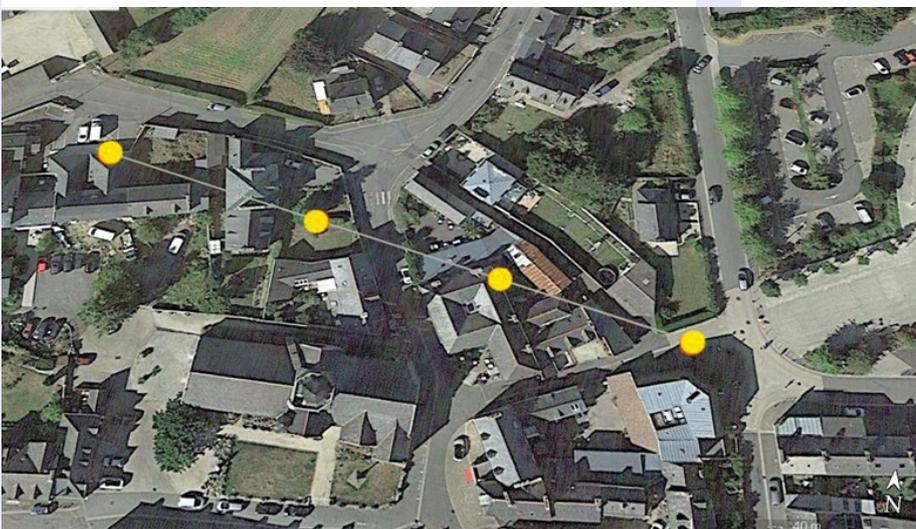
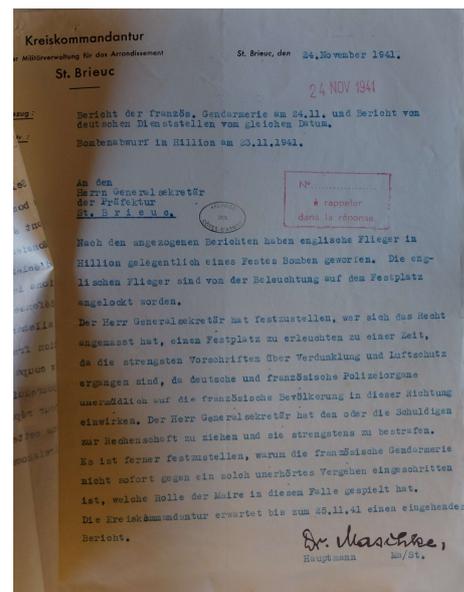
L'avion anglais n'était pas là par hasard et sa mission devait être bien définie. Ce n'est pas le bourg d'Hillion qui était visé. Il s'agit vraisemblablement d'un accident ou d'une erreur d'objectif. Une version a été évoquée qui visait à détruire un dépôt de munitions situé à Saint-Ilan ou tout simplement le camp lui-même occupé par l'armée allemande de 1940 à 1944. Si l'on tient compte de la direction du chapelet de bombes et en le prolongeant de la



Rapport de gendarmerie du 24/11/1941
Ci-dessous, rapport des autorités allemandes

droite vers la gauche, sens de l'avion, on se dirige en effet vers Saint-Ilan.

F.B.



Impact des bombes (vue aérienne source Géoportail)

La conscription - le service militaire - le conseil de révision - les conscrits

La conscription et le service militaire

La «conscription» ou «service militaire» est la réquisition par un Etat d'une partie de sa population afin de servir ses forces armées. C'est l'inscription individuelle sur les rôles de l'armée de tous les jeunes ayant atteint l'âge fixé par la loi. Le contraire de la «conscription» est «l'enrôlement volontaire».

Dans l'Antiquité (Egypte, Grèce et Rome), les armées sont professionnelles, le recours à la conscription est exceptionnel. En Grèce, les jeunes accomplissent un apprentissage de 2 années, ils deviennent citoyens et mobilisables jusqu'à 60 ans. A Rome, seuls les citoyens propriétaires peuvent être appelés de 17 ans à 60 ans. En Gaule, la guerre est réservée à la classe aristocratique des «Guerriers». La mobilisation des paysans dans l'infanterie légère est exceptionnelle.

Au Moyen Age, du VI^e au X^e siècle, tous les hommes libres doivent un service militaire, la «conscription», se fait localement au plus proche des opérations. A partir du XII^e siècle, en cas de péril, les seigneurs lèvent en masse tous les hommes vassaux, le temps d'une campagne, c'est «l'arrière ban». A la fin de la Guerre de Cent ans, sous Charles VII, naît une armée permanente, et la notion d'Armée Française.

Au XVII^e siècle, Louvois met en place la «Milice Provinciale», seuls les paysans et les manouvriers pauvres, tirés au sort, sont astreints à servir. Très impopulaire, elle est abolie par la Révolution.

En 1792, au début de la Révolution, l'appel de « la Patrie en danger» a permis à des volontaires venus de toute la France de remporter les célèbres victoires de Valmy (20 septembre 1792) et de Jemmapes (6 novembre 1792).

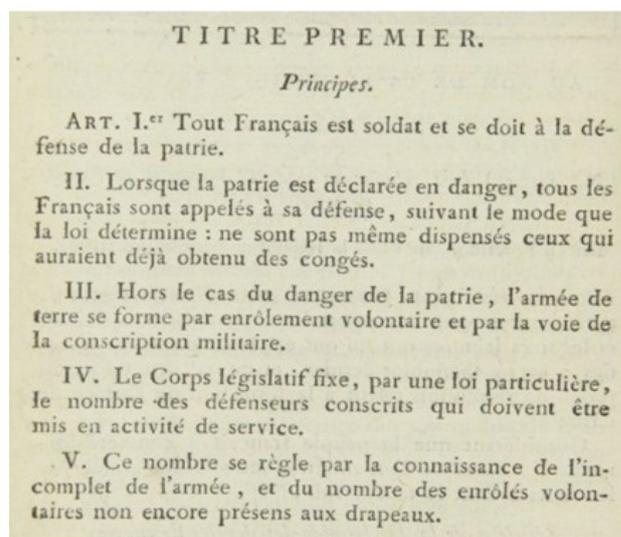


Après ces victoires les volontaires sont retournés dans leurs régions, l'armée s'est retrouvée affaiblie.

En mars 1793, pour faire face à la menace des armées étrangères et aux désertions des officiers de la noblesse, la Convention décide

la levée de 300.000 hommes. Ils sont désignés par tirage au sort, parmi les célibataires ou veufs âgés de 18 à 25 ans. Ces soldats sont plus connus sous le nom des «soldats de l'an II». Cette «levée de masse» entraîne le soulèvement de la Vendée.

La «loi Jourdan» du 5 septembre 1798 institue la «conscription universelle et obligatoire» pour tous les français, ils doivent effectuer un service militaire de 5 ans de 20 à 25 ans.. Ce texte restera le fondement du «service militaire», pendant deux siècles.



Extrait de la loi Jourdan du 19 fructidor an VI, Bulletin des lois, 2 B1B 3180/12

La Première Restauration en 1814 la supprime, l'armée de métier n'étant pas suffisante, une loi de 1818 inspirée par Gouvion Saint-Cyr rétablit un service long de 6 ans. La conscription est définitivement supprimée en 2002.

Les régimes politiques des XIX^e et XX^e siècles (Empires, Monarchies, Républiques) gardent le principe de «l'universalité et de l'obligation», avec quelques différences.

En 1805, Napoléon met en place le «Conseil de Révision» et le tirage au sort. Chaque canton doit fournir un nombre d'appelés célibataires ou veufs sans enfants, en fonction des besoins de l'armée. Le tirage au sort détermine qui part et qui ne part pas. Tout conscrit tire un numéro. En tenant compte des situations particulières (exemptés, ajournés, soutiens de famille, réformés), le conseil de révision doit retenir des numéros supérieurs aux besoins demandés, pour faire face aux éventuels désistements.



Les numéros les plus bas sont «bons pour le service».

Jusqu'en 1872, les bons numéros sont libérés de toute obligation militaire. Les mauvais numéros (appelés) servent pendant 6 ans la Nation. Ils peuvent se faire

remplacer en achetant un remplaçant, ou en payant le prix de cette exonération à l'armée sous le second Empire.

Sous la III^e République, le service militaire est obligatoire à partir de 19 ans, le tirage au sort détermine sa durée 5 ans ou 1 an. A partir de 1889, la durée est ramenée à 3 ans, sauf pour les diplômés et les ecclésiastiques à un an. Après son service légal de 3 ans, le militaire reste 7 ans dans la réserve active, puis 15 ans dans la territoriale. Par la loi du 21 mars 1905, le service militaire devient égal pour tous et la durée de 2 ans, la loi du 7 août 1913 le porte à 3 ans. Après la guerre de 1914-1918, la durée est réduite à 18 mois, (loi du 1er avril 1923).

Sous la IV^e République, en 1946, le service militaire est rétabli pour une durée de 1 an, et à 18 mois en 1950.

Sous la V^e République, pendant la guerre d'Algérie le service militaire est de 30 mois, ramené à 16 mois en 1963. En 1965 il devient «le service national», sa durée est de 1 an en 1970. En 1992 il est accessible aux femmes sous forme de volontariat, et réduit à 10 mois.

La loi de programmation militaire du 20 juin 1996 fixe à 6 années la transition entre armée de conscription et armée professionnelle.

En 2002, la conscription est suspendue, le service national est remplacé par un service volontaire ouvert à tous pour une durée d'une à cinq années et le 1er juillet 2015 le «service militaire volontaire» est créé.

En 2018 est mis en place un «service national universel» d'une durée d'un mois pour tous les jeunes de 16 ans.

Au début du XXI^e siècle la plupart des pays européens ont opté pour des armées professionnelles, abandonnant

«l'appel sous les drapeaux». Quelques pays du Nord (Norvège, Suède, Finlande, Danemark), ainsi que, la Suisse, l'Autriche, L'Estonie, la Lituanie et la Grèce ont conservé le service militaire.

Le conseil de révision

La loi du 29 août 1805, institue le conseil de révision. C'est la loi du 27 juillet 1872 qui fixe le fonctionnement et le rôle du conseil de révision, sous sa forme définitive jusqu'en 1965.

A 17 ans, chaque garçon doit se présenter à la mairie de son domicile pour être recensé. Une fois le recensement terminé dans chaque commune, la Préfecture fixe les dates des conseils par canton.

Le conseil de révision est chargé d'examiner si les jeunes inscrits sur les listes de recensement sont aptes au service militaire. Il est composé du préfet ou sous-préfet, d'un conseiller de la préfecture, du conseiller général, d'un officier supérieur, du commandant du bureau de recrutement, du médecin militaire, des gendarmes chargés du bon déroulement du conseil.



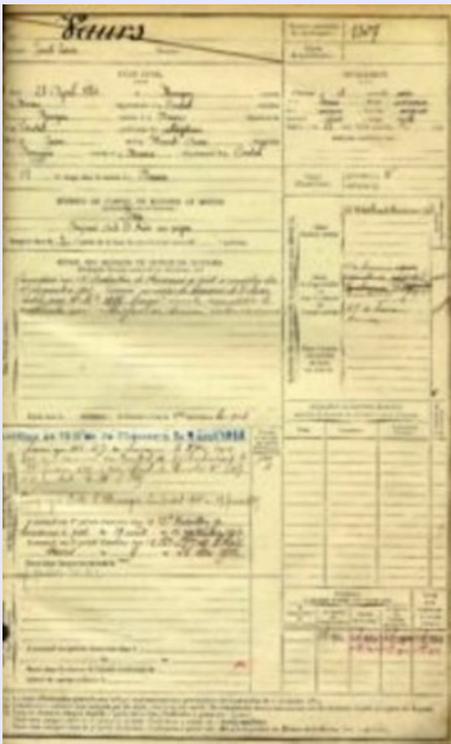
Le conseil de révision en 1900, Grand'Mère Paris, 1966 (Musée International d'Art Naïf, Anatole Jakovsky de Nice)

Conseil de révision en 1900

Le conseil de révision est public et les maires du canton présents peuvent faire des observations.

Lors du conseil de révision, est établie une fiche matricule individuelle, contenant l'état-civil, la description physique du conscrit et son niveau d'instruction. Cette fiche matricule, suivra l'appelé, tout au long de son parcours militaire.

Les jeunes, âgés de 18 ans au moment du conseil de révision, sont appelés, devant l'ensemble du conseil,



Exemple de fiche matricule

dans l'ordre de la liste de recensement et se présentent nus. Après s'être déshabillés dans une salle annexe, les jeunes se retrouvent en tenue d'Adam, à la queue leu leu, dans une grande salle devant un aréopage de personnalités assises derrière une grande table. La situation est impressionnante et très inconfortable. A l'appel de leur

nom ils effectuent un circuit, allant de poste en poste, en répondant à des questions sur leur santé. Leur taille est vérifiée, si inférieure à 1,54 m, le conscrit est exempté définitivement. Le médecin juge ensuite les aptitudes psychologiques (déficience mentale), les aptitudes physiques (infirmités, dentition, vision, insuffisance cardiaque ou respiratoire, constitution générale, palpations diverses, le motif «pieds-plats» pouvait entraîner une exemption ou une inaptitude à certains corps d'armée).

A la fin de l'examen, le conseil rend sa décision, prise à la majorité.

- Bon pour le service armé,
 - Bon pour le service auxiliaire en raison d'une infirmité relative ou constitution douteuse,
 - Ajourné pour constitution physique trop faible, le conscrit devra se représenter l'année suivante,
 - Exempté définitivement de tout service militaire,
- A partir de 1961, les conscrits se présentent en slip.

Le jeune «réfractaire» qui ne se présente au conseil de révision est déclaré «bon absent», il est considéré «bon pour le service armé».

Les jeunes déclarés aptes sortent du conseil en criant et en chantant « bon pour le service ». Ils seront incorporés dans l'armée, dans leur vingtième année. Les réformés sortent discrètement un peu honteux. Pour la famille, cette décision peut être interprétée comme une «tare familiale». Les jeunes gens réformés peuvent

avoir des difficultés dans la recherche d'un emploi, particulièrement dans la fonction publique, parfois pour se marier.

Avant leur incorporation, ils seront, à nouveau, appelés pour les «3 jours» au Centre de Sélection de Guingamp, pour y subir d'autres tests.

Les conseils de révision siègent au canton, pour la dernière fois, en 1965. Désormais les épreuves d'aptitudes se déroulent directement dans des Centres de Sélection. Le Centre N°3 de Guingamp a fonctionné jusqu'en 1978, son activité s'étendait sur 12 départements du Grand Ouest.

Le conseil de révision est définitivement supprimé en 1970. Les 5 dernières années, il ne faisait qu'entériner les décisions du Centre de Sélection.

Les conscrits hillionnais

Le Conseil se tient à la mairie de Saint Briec, la commune de Hillion étant dans le canton de Saint Briec-Midi. Le Conseil de Révision a lieu le matin. Les jeunes conscrits sont venus par petits groupes par leurs propres moyens, ou transportés par leurs familles.

Après le déroulement du conseil, dès la sortie, la fête commence. Ceux qui sont «bons pour le service», achètent l'assortiment complet du conscrit: cocardes



tricolores avec les mentions «bon pour les filles», «bon pour le service», broches en métal, médailles, drapeaux..., au marchand ambulant sur la place de la mairie.

Le groupe revient vers Hillion avec des arrêts dans les bistrotts le long de la route et dans le bourg.

Le repas est servi «Au bon Saint Nicolas», le groupe ne s'y attarde pas, la journée ne sera pas assez longue. Le cortège déambule, bras dessus-bras dessous, dans tous les villages de la commune, précédé de l'accordéoniste, (jeune de la classe ou volontaire pour être de la fête).

Les arrêts sont nombreux dans les bistrotts, dans les familles des conscrits et chez les filles de la «Classe» qui sont invitées à la soirée à la Salle des Fêtes du bourg. Les conscrits sont bien accueillis le long de leur parcours, les Hillionnais voient « défiler leurs conscrits ». Ils reconnaissent les enfants des voisins, des amis, ils discutent avec « t'es le fils de qui ?... je connais tes parents... tu fais quoi maintenant?... », dans les dernières années du conseil de révision, pendant les années 60, de nombreux jeunes avaient déjà un métier à 18 ans. Le soir, ça danse, ça chante, c'est la fête de «la Classe». Quelques fêtards continuent le lendemain, voire plusieurs jours.



Dans l'année les conscrits organisent un «bal de la Classe» à la salle des fêtes de Saint René pour les jeunes d'Hillion et des communes voisines, façon de terminer la fête. Ces conscrits resteront toute leur vie des «frères d'âge».

Pendant la guerre d'Algérie, après la journée de fête, il y a la crainte de partir, les conscrits sont les futurs appelés, et cette question «quand va t'elle se terminer ?».

Le mot «conscrit» signifie souvent dans le langage courant, les personnes nées la même année (filles et garçons). L'année de départ au service militaire est aussi appelée «la Classe», l'année des 20 ans, la «classe 1967», (naissances de 1947) . Elle est aussi utilisée, par extension, par les personnes dont l'année de naissance se termine par le même chiffre (les classes 7, toutes les années se terminant par 7). La fête des conscrits se perpétue, chaque année, sous la forme de festivités qui réunissent les classes des 50 ans, 60 ans, 70 ans....

Le conseil de révision, la fête des conscrits, le service militaire, que de souvenirs et anecdotes sont présents dans les mémoires? Cette tradition de la fête des conscrits existait particulièrement dans les communes rurales, elle continue dans certaines régions. Dans les villes, elle était très peu suivie, les conscrits ne se connaissaient pas.

Le service militaire ou national a été pendant longtemps un élément de consensus sur la défense de notre pays. A la fin du XX^e siècle, face aux besoins d'une armée moderne et aux armements de plus en plus sophistiqués, l'armée professionnelle s'est imposée.

Le nouveau parcours s'adresse aux jeunes (filles et garçons) de 15 à 18 ans. Ce «service national universel», d'un mois obligatoire, a pour but de faire vivre les valeurs républicaines, de renforcer la cohésion nationale, développer la culture de l'engagement, et d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Classe 1956

Jean Guernion, Michel Radenac, Jean L'Abbé, Marcel Gallais, Arsène Hellio , Louis Heurtel Robert Guinard, l'accordéoniste (inconnu), Jean Guinard, Pierre Cleret, Rémi Garzennec



Classe 1954

Jean Routier, Jean Claude Gaubert, Roger Cornillet, Guy Navucet, Georges Haloco, André Guinard, Jean Le Prioux, Guy Delanoe, Jean Collet, François Famel (accordéoniste)



AH.

sources: Wikipédia - Frances archives- Site de Villefranche sur Saône- L'Histoire

Claude Millet, Chevalier de la Légion d'honneur : une vie à la mer.

Claude Jean Mathurin Millet, fils de Joseph Millet 28 ans, laboureur et Magdelaine Dault 28 ans, ménagère, naît à Hillion le 21 mai 1840 sous le règne de Louis Philippe. Il grandit à Hillion et s'engage en 1859 dans la marine de commerce.



Pont de Brest à Recouvrance, vue prise de l'arsenal, mai 1861

Il part sur le George... le 10 décembre 1859 et fait naufrage le 1er avril 1860 sur l'île aux pingouins (île appartenant aux actuelles îles Crozet) à l'ouest des Kerguelen et y reste jusqu'au 1er février 1861. Il rentre sur l'Athos le 5 juillet 1861. Cette année 61 marque son engagement dans la flotte militaire. Nous sommes sous Napoléon III. Claude Millet devance l'appel et s'engage le 21 juillet 1861 comme jeune matelot à Brest.



Port de Brest- Le « Louis XIV »

Les années suivantes, il monte en grade, passant d'apprenti marin à matelot, quartier maître canonier de 2^{de} puis 1^{ère} classe jusqu'en 1887 où il devient 1^{er} maître canonier. Il sera instructeur de canonage sur les vaisseaux écoles pendant plus de dix ans.

Il passera plusieurs années à bord du « Louis XIV » un des derniers vaisseaux des siècles précédents. On le voit ici à quai et de dos dans le port de Brest sur la photo dans la colonne de gauche en bas.

Son engagement durera 27 ans et 4 mois, de 1861 à 1888, dont 20 ans à la mer.

Durant ce gros quart de siècle, il sera basé à Brest ou à Toulon, à bord de bateaux écoles comme le « Louis XIV », le « Souverain » ou d'autres navires comme le « Hamelin », le « Tilsitt », le « Shamrock »...

Il participera également à plusieurs campagnes des guerres coloniales qui ont repris en cette deuxième moitié du XIX^e siècle. En effet, à cette époque, 14 pays d'Europe dont la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique entendent bien se partager l'Afrique et les îles environnantes pour développer leurs commerces et rapporter des matières premières précieuses (bois, métaux, fruits, tissus,...).

En 1870 et 1871, Claude Millet est engagé dans la campagne de France. Alors que les effectifs de l'armée sont bien inférieurs à ceux des prussiens, la marine est appelée en renfort et notamment les canoniers. Claude Millet a raconté à sa famille pendant sa courte retraite que lors du siège de Paris, il gelait si fort que les fers des chevaux censés monter les canons au sommet du mont Valérien glissaient et ne leur permettaient pas d'avancer. Il a donc fallu monter ces canons à dos d'hommes !!!, cela lui vaudra d'être décoré de la médaille Militaire, qu'il recevra à Toulon sur le « Janus. ».

Lors de ces périodes à Toulon, il résidera, parfois, sur le « Souverain » que nous voyons ci-après à quai dans ce port. Ces anciens navires de la flotte royale étaient réhabilités en casernes.



Médaille militaire 1870-71

A partir de 1876, il partira parfois pour plusieurs années lors des campagnes coloniales à travers le monde. Ainsi, du 9 août 1876 au 3 février 1879, soit 2 ans et 5 mois, il participe à la campagne du Sénégal et du Gabon, à bord de l'« Eurydice ».

Du 14 mai 1880 au 7 juin 1882 il embarque à bord du « Hamelin » pour la campagne de Chine et du Tonkin. Il s'agit de la deuxième campagne dans cette zone, elle aura



543 Nos anciens vaisseaux servant de Caserne à l'Infanterie de Marine. A Bouganil. ←

Le « Souverain » dans le port de Brest

lieu sur le Fleuve Rouge en juillet 1881 et se terminera par la prise d'Hanoi le 25 avril 1882. Les opérations se dérouleront sous les ordres du capitaine de Frégate Henri Rivière. Ce sont environ 4000 Français qui forment ce contingent colonial sur place.

Suite à cette campagne Claude Millet reçoit le 1er juin 1882 la Croix de l'Ordre Royal du Cambodge et la médaille du Tonkin.



Croix de l'ordre Royal du Cambodge



Médaille du Tonkin

En 1885, notre Hillionnais part pour l'océan indien, direction Madagascar et Tananarive, sa capitale, du 21 octobre 1885 au 3 mai 1886. C'est sur cette période, le 17 décembre 1885 que les Français gagnent la première guerre franco-malgache et établissent leur domination sur l'île.

Suite à cette campagne, il recevra la médaille de Madagascar. Il faut avoir en tête qu'à cette époque, certaines expéditions perdaient jusqu'à 40 % des leurs effectifs, essentiellement à cause du paludisme, de la tuberculose, de la fièvre typhoïde et autres maladies.

Au terme de cette carrière, en 1887, Claude Millet se verra remettre la distinction de chevalier de la Légion d'Honneur. Il la recevra à Lorient des mains du vice Amiral Alfred Conrad.



Amiral Alfred Conrad



Légion d'Honneur

A sa retraite, Claude Millet s'établit à Hillion et épouse le 9 septembre 1890 Sainte Julienne Delanoë fille de Guillaume et Françoise Le Mée. Ils auront une fille, Clotilde en 1896, qu'on voit ici sur les deux photos prises en 1898 et 1900.

Sur la première Claude Millet apparaît en grande tenue de 1er maître canonier de la flotte avec toutes ses décorations. Sur celle de dessous il est en tenue civile des grands jours.

Il décède à Hillion le 15 août 1902 à l'âge de 62 ans

Il n'est nul doute qu'une vie comme celle de Claude Millet, nourrie de ces aventures autour du monde, a dû pourvoir nombre de soirées au coin du feu en récits exotiques et en faits marquants, plus ou moins sombres, de notre Histoire.



C.T



Claude Millet

Sainte
Delanoë-Millet
Clotilde
Millet

Le naufrage du brick « Le Vaillant »

Le brick-goélette Vaillant, immatriculé à Saint Malo et armé au même port par MM L.Coste et Cie sous les ordres du Sieur Pierre François inscrit à Dinan, partit de Saint Malo le 8 mars 1897 à destination de Saint-Pierre-et-Miquelon avec à bord vingt-trois hommes d'équipage et quarante-sept passagers devant se répartir là-bas sur trois goélettes : « l'Intrépide », « la Vigilante », et « La Décidée ».

Parmi ces marins qui devaient rejoindre leur embarquement, trois sont originaires de Hillion : Théophile Colas, né le 30 mai 1869 à Hillion, fils de René Colas et Françoise Jamet, Joseph-Marie Faucon né le 28 septembre 1877 à Hillion, fils de François-Marie Faucon et Jeanne-Marie Jaffrelot et Guillaume Meheust, né le 4 janvier 1879 à Hillion, fils de Louis-René Méheust et Sainte-Marie Le Prioux.

Après trente-quatre jours de mauvais temps et de mer agitée, le Vaillant heurta à l'avant, à tribord un iceberg près du Grand Banc à proximité du Bonnet Flamand, le 13 avril 1897 à onze heures et demie du soir à une vitesse estimée à 7 nœuds et demi. Le peu de hauteur des glaces et l'obscurité n'auraient pas permis leur perception par l'homme du bossoir. Le bateau entrouvert s'emplissait d'eau. Deux chaloupes et onze doris furent mis à la mer dans une grande panique et sans pouvoir mettre le bâtiment debout au vent pour effectuer le sauvetage. Dans le plus grand affolement, plusieurs hommes enjambèrent le bastingage et tombèrent à la mer. Une chaloupe et trois doris furent perdus, heureusement sans hommes à bord. Les marins se répartirent dans les huit autres doris.

La seconde chaloupe accueillit vingt-deux passagers selon Emmanuel Maubèche, un survivant. Lui-même sauta dans un doris de six naufragés. Ils n'eurent pas le temps de se munir de vivres ou d'avirons.

Dans ce doris, les camarades d'Emmanuel Maubèche étaient : Guillaume-Marie Le Boulanger, Marie-Joseph Agenais, Alfred-Louis Nouyoux, François Gicquel d'Yffiniac, François Carré de Pleudihen, et Auguste Duteil. Peu de temps après la collision, le « Vaillant » disparaissait dans les flots sous les yeux des rescapés qui s'étaient éloignés pour ne pas être engloutis par le déplacement d'eau produit par le naufrage du « Vaillant ». Pendant la nuit du 13 au 14, la mer fut houleuse et ils ne purent sauver un camarade qui tenta



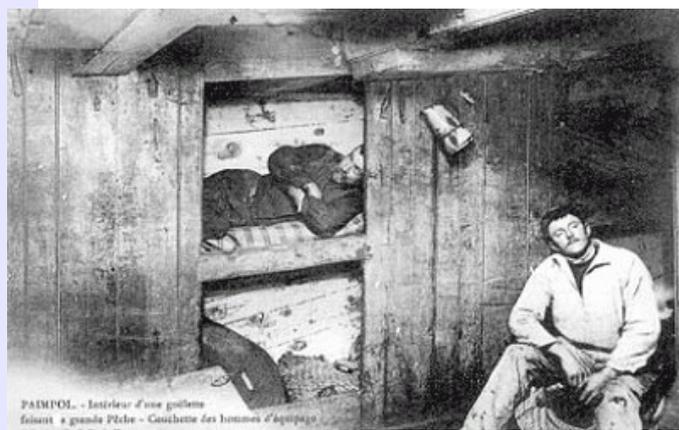
de les rejoindre à la nage.

Le 15 avril, ils rencontrèrent un autre doris avec cinq hommes dont le Capitaine. Ceux-ci prirent une direction différente, ils avaient des avirons mais pas de vivres non plus et promirent de revenir les chercher s'ils trouvaient du secours.

Le récit qui suit a été rédigé par M P. Drillhon au journal officiel des îles Saint Pierre et Miquelon.

« Le 15 avril, le nommé Gicquel succombait à la fatigue et au froid. Le 16, Carré mourait à son tour. L'instinct de la conservation fut à ce moment si puissant chez ces malheureux que, d'un commun accord, ils décidèrent de découper des lambeaux de chair dans le cadavre de leur camarade pour apaiser la faim qui les torturait déjà. Le 18 au matin, un nouveau décès se produisit, celui de Duteil. Mourant de soif, les survivants eurent le courage inouï d'ouvrir la poitrine de Duteil, et de chercher dans la région cardiaque quelques gouttelettes de sang pour s'en abreuver. »

Peu de temps après, les quatre marins firent des signaux de détresse avec les moyens du bord à une voile aperçue à l'horizon et furent recueillis à 16h30, à bord du trois-mâts Victor Eugène (Capitaine Eve) venant de Saint Malo, par 46°50 de latitude Nord et



PAIMPOL - Intérieur d'une goélette faisant à grande Plele - Goélette des hommes d'équipage



4 rescapés du Vaillant.
(Cliché des Œuvres de Mer.)

46°55 de longitude ouest. A bord, ils furent soignés en attendant l'arrivée à Saint Pierre le 27 avril à 17h30.

En ce qui concerne la chaloupe, Alphonse Delarose, survivant, raconte à la Revue de Paris de septembre 1897, comment l'embarcation faillit couler plusieurs fois dans

une mer où flottaient des glaces. Le 14 avril, trois jeunes marins moururent de froid. Il se souvient :

« Le jour suivant, 15 avril, on se décida à tuer le chien. Il fut saigné, et chacun but un petit coup du sang. On le découpa et on le mangea cru. A partir de ce moment, nous perdîmes tous les jours du monde par la faim, et surtout par le froid. Les cadavres étaient aussitôt jetés à la mer. »

Après six jours de mer forte, ils abordèrent, avec difficulté tellement la mer était mauvaise, un bloc de glace de 20 mètres de hauteur et réussirent avec des couteaux à en casser des fragments qu'ils sucèrent toute la nuit. Le lendemain, sept des passagers sur les onze restants moururent. Avec une lanière taillée dans le cuir et quelques paires de bottes, ils fabriquèrent un gouvernail de fortune qui empêcha les lames de prendre le bateau par le travers. Le calme revint en soirée.

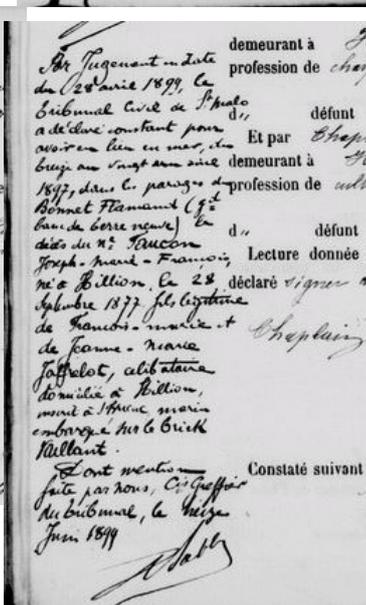
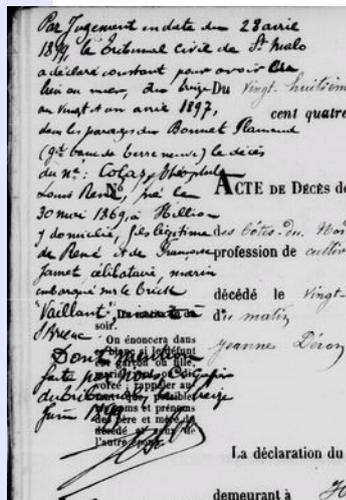
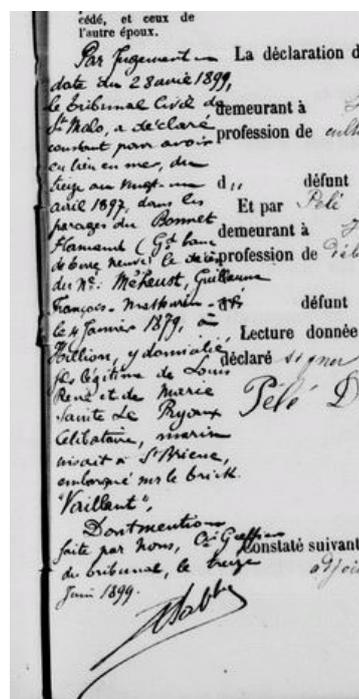
« Nous nous couchâmes tous les quatre au fond de l'embarcation, à bout de forces, attendant la mort. Vers minuit et demi, je m'en souviens, François Dagonne, s'étant levé pour regarder à tout hasard, aperçut un feu à cinquante mètres environ. Aussitôt tout le monde fut debout, à pousser des cris. Le Capitaine du bateau alluma une torche pour essayer de nous découvrir. Ayant fini par nous apercevoir, il fit mettre un canot à la mer et vint nous chercher. »

Ainsi la goélette « Amédée » de Cancale avec le Capitaine Fortin recueillit et prit soin des quatre rescapés de la chaloupe (Alphonse Delarose, Auguste

Gallet, François Dagonne et Jean Tellier) qui entrèrent à l'hôpital de Saint Pierre le 1er mai 1897 où ils retrouvèrent les quatre rescapés du doris (Emmanuel Maubèche, Marie-Joseph Agenais, Guillaume-Marie Le Boulanger et Alfred Nouyoux). Emmanuel Maubèche décèdera à Saint Pierre.

Alfred Nouyoux allait succomber trois semaines après une double amputation. Parmi les sept autres, cinq subiront des amputations de jambe ou de pied. Auguste Gallet est celui qui n'aura presque pas de séquelles et Alphonse Delarose aura encore les talons gelés quand il témoignera de ce naufrage à la Revue de Paris relevé dans les « Cahiers de la vie à Cancale » n°10 et extraits de la « Grande pêche », Editions l'Ancre de marine et de « les derniers mortuiers terre-neuvas, islandais, groenlandais » de Louis Lacroix, Pacteau Luçon 1949.

Nos trois marins hillionnais seront portés disparus, et leur acte de décès sera transcrit en marge des actes de décès de Hillion en 1899.



MC.

L'affaire de l'excommunication du conseil municipal en 1922

Cette affaire fit parler d'elle pendant des décennies. Et pourtant, elle était fort banale. Mais elle montre les exacerbations qui existaient entre la commune, radicale socialiste, et le clergé en ces années qui suivirent la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Pour bien la comprendre, il faut revenir un siècle plus tôt. Le 26 octobre 1831, Jean Botrel, maire de la commune, engage le premier instituteur, Jean Baptiste Nivet, connu sous le nom de Frère Elisée, membre de la congrégation des Frères de Ploërmel, et disciple de Jean-Marie de Lamennais, fondateur de ces écoles d'éducation. A l'époque, l'école a lieu dans le presbytère. La loi Guizot de 1833 attribue à l'Etat la tâche d'assurer l'instruction primaire. Toute commune doit avoir une école et pourvoir à l'entretien des maîtres, qu'ils soient laïcs ou non. Aucune obligation scolaire n'est exigée, car il n'y a évidemment pas de gratuité.

En octobre 1833, la commune de Hillion fait construire une maison d'école au 4 rue de l'Hôtellerie sur un terrain appelé le « cimetière d'en bas » et qui sert depuis des décennies de verger aux recteurs de la paroisse. C'est le Conseil de Fabrique qui achète cette parcelle et qui devient donc propriétaire de cette école. La commune loue à la Fabrique le bâtiment et paye les instituteurs. Pour l'anecdote, Ernest Gaillard pensait que cette construction avait été réalisée avec des pierres d'un porche (attesté sur le plan terrier de 1785) et d'un ossuaire situé près du portail de l'église.

En 1857, le maire Pierre Delanoë fait voter la construction d'une nouvelle école de garçons, celle de la rue de l'Hôtellerie étant trop petite et insalubre, et surtout, location de la Fabrique, car les relations entre Pierre Delanoë et le recteur Le Teno sont loin d'être bonnes. Le Conseil Municipal désire aussi créer une salle de mairie à l'intérieur de l'école. Celle-ci se terminera en 1862, à l'emplacement de l'école publique actuelle. Le premier instituteur sera le Frère Isidore, car si l'école est publique, l'enseignement est encore confessionnel. L'ancienne maison d'école, propriété de la Fabrique sera louée.

Les lois de laïcisation de 1881 et 1891 changent la donne. L'école devient laïque et les maîtres ne peuvent en aucun cas être des religieux. La Fabrique construira une autre école, dite « libre », l'école Saint Joseph.

La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 donne à la commune l'entretien et la propriété des bâtiments paroissiaux détenus par la Fabrique. C'est le cas de la vieille maison d'école. (*). Pendant quinze ans, la maison est quasi abandonnée. Mais en 1919, le changement politique à la tête de la municipalité et l'élection d'Ollivier Provost, radical-socialiste qui renverse soixante ans d'administration royaliste avec les du Fou de Kerdaniel, père et fils, va

causer bien des conflits entre la commune et le clergé.

En 1921, la commune désire vendre ce bien. Cela provoque un tollé des milieux catholiques qui protestent avec véhémence contre cette «spoliation». C'est dans ce contexte que nous vous livrons les quatre documents d'époque suivants :

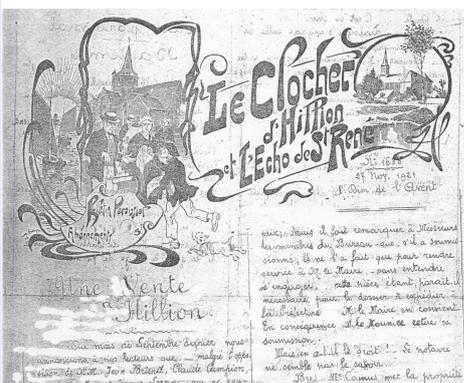


Le premier document est le texte paru dans le journal paroissial « Le Clocher d'Hillion » le 27 novembre 1921 :

Une vente à Hillion

Au mois de septembre dernier, nous annoncions à nos lecteurs que – malgré l'opposition de MM Jean Briend, Claude Campion, Joseph Frostin et Jérôme Lorant, qui ne voulaient pas ce que Mr le Maire voulait – le Conseil Municipal avait décrété la vente aux enchères de l'ancienne maison des frères et du jardin appartenant à l'Eglise d'Hillion. C'est maintenant chose faite.

La vente a eu lieu lundi dernier par le ministère de Me Camus. On avait annoncé qu'il y avait pour cette propriété une foule d'amateurs. Il y en eut tout juste deux. Mrs JR Le Mounier et F.Penault du bourg.



La mise à prix est de 6000 francs. Mr Le Mounier avait soumissionné à ce prix, mais il fait remarquer à Mrs les membres du bureau que s'il a soumissionné, il ne l'a fait que pour rendre service à Mr le maire – sans entendre s'engager,

cette pièce étant parait-il nécessaire pour le dossier à expédier à la Préfecture. Monsieur le maire en convient. En conséquence, Mr Le Mounier retire sa soumission.

Mais en-a-t-il le droit ? Le notaire ne semble pas le savoir... Bref ! Me Camus met la propriété aux enchères, à 6000 francs. Après quelque temps de réflexion, Mr Penault met une surenchère de 100 francs. Aussitôt Mr Le Mounier offre 6200. Et cela continue, toujours par cent francs. A 9800, la propriété est adjugée, mais à qui ? - A Mr Le Mounier ou Mr Penault !- Me Camus l'ignore. Et alors tout bonnement la séance continue. Mr Le Mounier offre 9900. Longtemps, longtemps son concurrent le pousse ; Mais à partir de 14500, il hésite... C'est si cher !...

Alors un dialogue s'engage entre les deux commerçants.

- Voyons, Mr Le Mounier, cédez-moi votre maison du bourg et je me retire à 14600.
- Je veux bien.
- Parole d'honneur ?
- Oui !
- Au prorata de celle-ci ... 14700.
- Devant témoins ?
- Mais oui !

A 14700, adjudgé à Mr Le Mounier !... Ca y est !... L'affaire est faite. L'Eglise d'Hillion est dépouillée de son bien. Mr le maire triomphe. Disons, en terminant, que l'acquéreur s'est empressé de remettre la somme exigée par l'Evêché. Nous allons oublier de dire que Mr le maire Ollivier Provost avait fait choix, pour l'assister, en cette circonstance solennelle, de Mrs Pensart, adjoint, et Le Corguillé, Conseiller Municipal de Saint-René. Ce dernier n'ayant pas voulu prêter son concours à cette vente, Mr le maire manda Mr Ange Cabaret qui s'empessa d'obéir.

l'occasion la privation des honneurs de l'Eglise ; Que cette décision sera effective aussi longtemps que le Pape n'en aura pas décidé autrement, et jusqu'à ce que vous n'avez, par écrit ou devant témoins, manifesté clairement et sincèrement votre regret, pour une action condamnée par la conscience, et contraire à tous les droits de la probité.

J'ai le devoir d'ajouter, que, si ces biens aliénés volontairement par vous, ne devaient plus faire retour à l'Eglise d'Hillion, qui en reste toujours la légitime propriétaire, vous en seriez, vous et vos collègues du Conseil Municipal solidairement et matériellement responsables.

Le Gallo, Recteur

Réponse du Maire le 4 avril 1922 :

Je préfère de beaucoup la paix à la guerre, aussi je regrette qu'on ait voulu profiter de l'approche de la « Résurrection » pour faire sortir du tombeau une affaire qui aurait du y rester. Quoi qu'il en soit ; il est bon de dire que le vote incriminé faisant l'objet de la lettre ci-dessus a été émis contrairement à ce qu'on a voulu insinuer, sans haine, ni passions, cette action quoi qu'on en dise ne peut être condamnée par une conscience libre et qu'on le veuille ou non, elle a été approuvée par l'opinion publique. La campagne de calomnies qui a précédé la vente en question n'a pas trompé la clairvoyance de la population.

En cette occasion le clergé d'Hillion a dépassé la mesure permise et a lui-même porté atteinte à sa dignité sacerdotale, en injuriant publiquement la plupart des membres du Conseil Municipal.

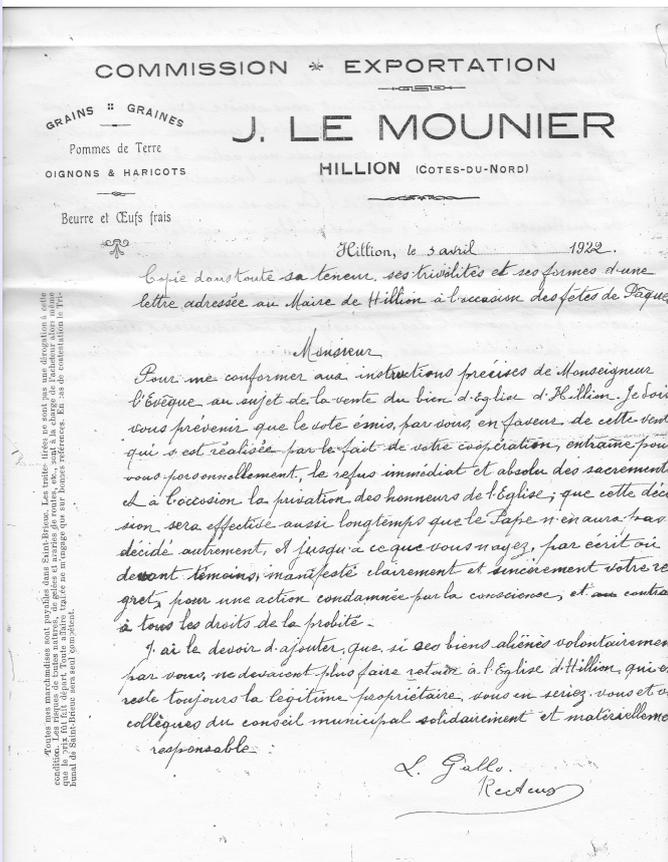
Pourquoi ? Parce que honnêtement, sans arrière-pensées, en bons administrateurs, on voulut mettre les intérêts de la commune au-dessus de tout. Enfin, à ses conseillers, on leur demande une action honteuse ; renier publiquement leur vote s'ils veulent qu'à l'occasion leur dépouille ait droit aux honneurs de l'Eglise ! On ne se contente plus de torturer les consciences- Non non, c'est impossible, un semblable marché est inacceptable ; Un homme de cœur ne peut s'avilir à ce point. Qu'on le sache bien, toutes relations entre le maire et le presbytère seront impossibles jusqu'à ce que les desservant actuels d'Hillion se soient excusés publiquement des injures qu'ils ont adressé à des hommes qui ne le méritaient pas, car ces hommes-là, malgré les procédés d'intimidations employés, envers eux et leur famille, ont fait courageusement leur devoir, et quoi qu'on fasse pour les humilier ont droit au respect de tous les honnêtes gens.

Ollivier Provost, maire.

Réponse d'un groupe de paroissiens hillionnais mené par Henri du Fou, ancien maire en Avril 1922 :

A Monsieur le maire d'Hillion

Nous avons lu, monsieur le maire, votre fameux placard où vous affirmez que vendre le bien d'autrui est chose très honnête, très méritoire, et bien digne de respect. Quelle audace, Monsieur ! Il est vrai, cependant, que les bolchevistes et les boches l'ont affirmé comme vous. Ne trouvez-vous pas étrange que nous,



Lettre de l'abbé Le Gallo à Mr le maire d'Hillion 3 avril 1922 (à l'occasion de Pâques) :

Monsieur,

Pour me conformer aux instructions précises de Mgr l'Evêque au sujet de la vente du bien d'Eglise d'Hillion. Je dois vous prévenir que le vote émis, par vous, en faveur de cette vente qui s'est réalisée par le fait de votre coopération, entraîne pour vous personnellement, le refus immédiat et absolu des sacrements et à

gens d'Hillion, nés à Hillion, tenant à sauvegarder dans le pays la vieille réputation d'honnêteté de notre commune, nous venions protester contre vos affirmations. Ne trouvez-vous pas étrange que nous osions juger, nous, vos électeurs, vos actes administratifs.

« Bon M. Le Provost » « vous préférez, dites-vous, la paix à la guerre » ; mais, qui donc, si ce n'est vous, a pris l'offensive ??? Ne saviez-vous donc pas que de temps immémorial nous vivions en paix, chez nous : chacun respectant la propriété de son voisin.

Vous seul avez été surpris d'entre rappeler, à l'approche de la Résurrection, le vieux commandement qui vous gêne, qui vous offusque : « Le bien d'autrui tu ne prendras. »

Ce n'est là cependant une chose nouvelle : de même que le Code pénal a toujours condamné le vol, l'Eglise a toujours blâmé la spoliation.

Il ne suffit pas de blâmer la spoliation, entre soi, l'Eglise nous fait une loi de la dénoncer publiquement. Elle n'a pas, l'Eglise, pour faire observer ses lois, des juges, des tribunaux et des gardiens de la paix. Le clergé a protesté, ne voulant pas qu'on nous dépouillât d'un bien que nos parents, à nous, gens d'Hillion, avaient donné à leur église, **qui est la nôtre**. Le bien de nos pères est le nôtre et personne jusqu'ici ne l'avait vendu. Le silence pour l'homme qui peut et doit parler, est une trahison, une lâcheté ; et le clergé d'Hillion est le gardien, le défenseur du dépôt inaliénable de nos ancêtres : protester était pour lui une obligation sacrée ; et vous, Mr le maire, vous appelez cela « manquer de dignité » !!!

Il eût dû, dites-vous, rester dans la « mesure permise ». Quelle était-elle ? — Dire publiquement que vous aviez agi en honnête homme ???... Allons-donc, Mr le maire, vous en eussiez été ébahi, et nous, profondément scandalisés.

Et, par conséquent, nous vous trouvons, pour le moins, bien téméraire d'oser affirmer que toute la population vous approuvait. Nous connaissons mieux que vous, depuis plus longtemps que vous, l'honnêteté profonde de nos concitoyens. A combien d'entre nous avez-vous demandé la permission de vendre notre bien ? De nos élus, - **et des meilleurs**, - n'ont-ils pas obstinément désapprouvé votre manière de faire ?

Alors, cela, d'après vous, parce qu'ils n'ont pas voulu dire « **Comme Mr le maire voudra**, » n'auraient donc pas fait « courageusement leur devoir », « ne seraient donc pas de bons administrateurs » ; et, à vous lire, « ils n'auraient pas droit au respect des honnêtes gens ».

Nous sommes honnêtes, monsieur le maire, et nous les en estimons davantage ; nous réservant d'apprécier comme il convient la conduite de ceux à qui vous avez arraché l'assentiment qu'il vous fallait pour vous venger de la grosse minorité qui vous fut infligée lors du premier vote, il y a un an.

Se soumettre aux lois de l'Eglise, ce n'est pas, que nous sachions, « un marché inacceptable pour un homme de cœur », ce n'est pas « s'avilir ». S'avilir, à notre avis, c'est, tout en prenant le bien d'autrui, proclamer que c'est là un acte honnête, méritoire, et digne de respect.

Où irions-nous si on généralisait le procédé ? Il ne resterait bientôt plus rien à personne. Les sentiments d'honnêteté des Hillionnais les obligent à protester contre vos théories... C'est fait !!

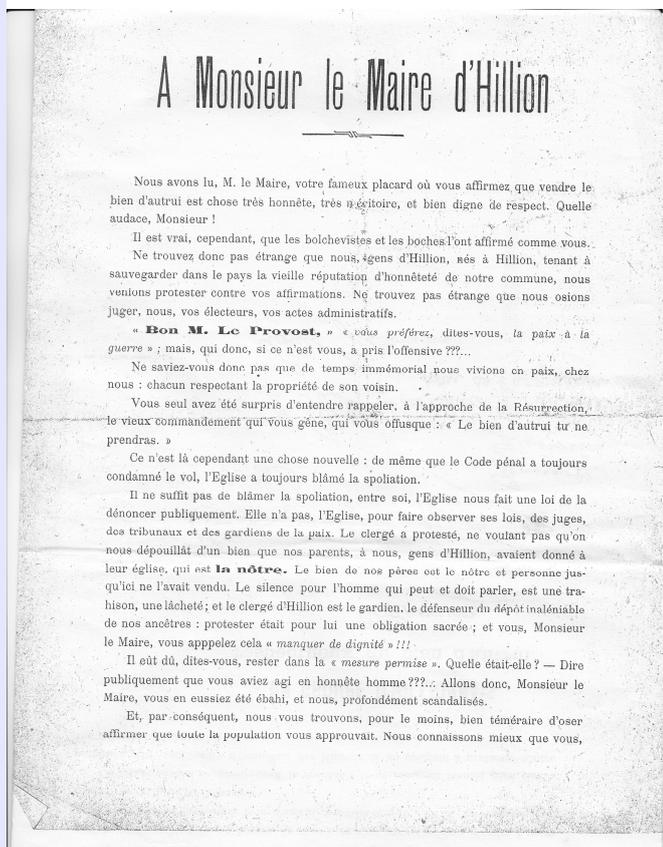
Signé Un groupe d'Hillionnais respectueux du bien d'autrui
Vicomte Henri du Fou. O.Guernion. M.Chaplain. J.Cabaret.
F.Collet.François Guernion. Louis Guernion. JB Le Mounier
(époux de Marie Le Mounier, sœur de l'acquéreur Jean Marie Le Mounier).

Cette bisbille, qui nous semble bien dérisoire aujourd'hui fit grand bruit dans Hillion. Elle s'ajoutait à d'autres conflits entre le maire Ollivier Provost et l'abbé Le Gallo, comme la différence d'opinion sur l'érection du monument aux morts qui a été racontée dans « Hillion, un village dans la Grande Guerre » de Ludovic Déron, la construction de la nouvelle mairie sur l'allée menant au presbytère et l'affaire des cloches qui sonnaient pendant le Conseil Municipal, narrées, quant à elles dans « Hillion au fil de ses maires » de Patrick Chanot.

Les choses se calmeront avec le temps. Ollivier Provost sera réélu deux fois et sera premier adjoint quand Jean Meheust lui succédera. L'abbé Le Gallo restera recteur jusqu'en 1939, et Ollivier Provost décèdera en 1942.

P.C

(*) La maison d'école, désormais la maison Judicaël, rue de l'Hôtellerie



Ecole publique du bourg 1978- Classe maternelle

1er rang (en haut) :

Yann LE PENNEC

Olivier SALAÜN

Christelle MEHEUST

Christophe MEHEUST

Thierry SALAÜN

Aurélie COLIN

Pascal JOUAN

la maîtresse Danielle LE HOANEN

Lionel ANDRE

Christelle MAHE

2e rang (au centre) :

Myriam LORANT

Fabienne GAUDU

Yohann CARLO

Estelle LEBRUN

Gildas RAULT

Nadine MARTIN

Gwénaëlle PERENNES

Christelle LEVE

3e rang (à genoux) :

Pierre JAFFRELOT,

Laetitia GUEGUEN,

Ludivine DRUESNE,

Erwan GUILLEMOT,

Emmanuelle CHARBONNEAU



Expo 2021 Vieux Bistrots de Hillion

Cette exposition s'est fait attendre ! L'idée lancée par Maryvonne Chanot au début de l'année 2019 de réaliser une exposition sur le thème des vieux bistrots de Hillion a nécessité de longues démarches pour recueillir le maximum d'informations, d'anecdotes et de photographies. Au début de l'année 2020, nous étions prêts pour la présenter. Hélas, la pandémie a tout bouleversé et nous avons dû patienter jusqu'en juin 2021.



Les 100 exemplaires d'un bulletin Hors-série consacré aux vieux bistrots de Hillion ont tous été rapidement vendus ! Une nouvelle édition sera proposée lors des Mardis de la Presqu'île en juillet et août.

Hillion

Immersion dans l'histoire des bistrots de la commune



Depuis cinq jours, 236 visiteurs se sont déplacés pour découvrir ou redécouvrir les cafés de la commune. « Chaque lieu fait remonter des souvenirs » s'accordent les amateurs d'histoire. Alain Lafrogne et Patrick Chanot, pensent avoisiner les 400 personnes d'ici la fin de l'exposition, dimanche. Exposition à l'espace Palante, de 14 h à 18 h. PHOTO : OUIST FINNEZ

Du 5 au 13 juin, nous avons eu le plaisir d'accueillir 450 visiteurs qui, pour beaucoup, ont retrouvé des souvenirs attachés à certains de ces bistrots qu'ils ont bien connus. Sur 22 panneaux ont été présentés les 28 bistrots recensés depuis le début du XXe siècle. Des étonnements ont surgi devant le nombre de bistrots dont l'existence de certains était ignorée. Ces visites ont entraîné de nombreux échanges parfois animés illustrant l'intérêt suscité par cette exposition.

A notre grand regret les dimensions du Foyer-bar de la Salle Palante où s'est tenue l'exposition étaient trop réduites pour accueillir la reconstitution d'un coin de vieux bistrot et la présentation d'objets anciens que nous avions prévus initialement...

